

**LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL :**

**UNE PRIORITÉ COLLECTIVE**

**ADOPTION À L'UNANIMITÉ DU RÈGLEMENT DÉLIMITANT**

**LES ZONES PERMETTANT L'EXPLOITATION D'ENTREPRISES**

**DE PRODUCTION DE CANNABIS**

**Brownsburg-Chatham, le 3 avril 2019** – Lors de sa séance ordinaire du 2 avril, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham a adopté à l'unanimité le règlement délimitant les zones agricoles permettant l'exploitation d'entreprises de production de cannabis comme activités agricoles. De manière complémentaire à la réglementation fédérale, ce règlement vise, dans un premier temps, à circonscrire les zones où la plantation et la culture de cannabis sur le territoire de la Ville sera permise. De plus, il édicte des dispositions particulières en termes de conditions d'implantation et d'exploitation de manière à réduire le plus possible les nuisances aux résidents adjacents.

Cette mesure se veut une priorité de la Ville en faveur du développement économique ainsi que du bien-être économique et social de la collectivité de Brownsburg-Chatham. D'ici quelques années, le potentiel de croissance et de dividendes économiques pour toutes les citoyennes et tous les citoyens de Brownsburg-Chatham sont vastes. Par exemple, en vertu des projets d'entreprises déjà en cours ou en développement, le potentiel de création d'emplois pourrait mener jusqu'à 400 nouveaux postes à temps plein sur le territoire de Brownsburg-Chatham seulement. Il s'agit de 400 nouveaux emplois directs, de qualités et bien rémunérés.

*« La Ville de Brownsburg-Chatham souhaite adopter des mesures visant à faciliter l'investissement de capitaux dans l'économie locale ainsi qu'à la création d'emplois de qualité, ici dans notre Ville, pour les gens d'ici », à souligner la Mairesse Catherine Trickey. « Qu'il s'agisse du maintien et de la croissance des commerces et des industries existants, comme les restaurants et autres, ou de la venue de nouveaux projets. Telle qu'une épicerie, la création de ces emplois directs dans notre Ville aura également des impacts directs et indirects sur notre économie locale. En bref, une vision d'avenir axée sur plus de richesse ici, pour les gens d'ici ! »*

COMMUNIQUÉ

## Conditions d'implantation et d'exploitation

Après plusieurs consultations publiques, dans le but de bonifier la réglementation de base exigée par le Gouvernement du Canada, la Ville de Brownsburg-Chatham a notamment jugé bon d'ajouter les conditions d'implantation et d'exploitation suivantes pour toutes les entreprises souhaitant exploiter la plantation et la culture de cannabis sur son territoire :

- La production doit être effectuée à l'intérieur d'un bâtiment fermé;
- La production dans un bâtiment de type «serre» est prohibée;
- Un bâtiment de production ou toute nouvelle habitation doit être implantée à une distance minimale de 60 mètres de toute habitation ou du bâtiment de production;
- Le bâtiment de production doit être muni d'un système de filtration de l'air de haute qualité HEPA de manière à prévenir l'émission d'odeur en lien avec les activités et ceux-ci doivent être changés selon les spécifications du manufacturier ou de manière à prévenir toute émission possible d'odeur;
- Aucun faisceau lumineux provenant de l'intérieur du bâtiment de production ne doit être visible de l'extérieur;
- Une aire tampon végétalisée de 3 mètres doit être aménagée en bordure des limites de la propriété adjacente à un terrain dont l'usage appartient au groupe habitation, etc.